

Assemblée Générale d'Installation 29 novembre 2021

Sous l'autorité de Monsieur Pascal BORLOT, Préfet de la Savoie

Ordre du jour

Installation des membres	Proclamation du nom des membres issus du scrutin, par M. Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie
Bureau d'âge	Composition d'un bureau d'âge composé du doyen d'âge et des deux membres élus les plus jeunes Présidence de l'Assemblée par le doyen d'âge.
Election du Président de la CCI	Election du Président
Elections des membres du bureau	Election des vice-présidents D'un trésorier D'un trésorier adjoint De deux secrétaires
Désignations diverses	Commission des finances : désignation des membres et élection du Président Commission consultative des marchés publics : désignation des membres et élection du Président Commission de prévention des conflits d'intérêt : désignation des membres et élection du Président Désignation du suppléant du président à CCI FRANCE

Ordre du jour, suite

Questions diverses

- Autorisation donnée par l'Assemblée au Président de signer les marchés relatifs aux dépenses courantes de fonctionnement et aux dépenses d'investissements inscrites aux budgets
 - Indemnité mensuelle globale de frais de mandat
 - Information de l'Assemblée sur les délégations données au Trésorier
 - Autres délégations
-

Rôle du Directeur Général

Information de l'Assemblée sur les attributions du Directeur Général

Conclusion

Conclusion des travaux par Monsieur le Préfet

Etat des présences

Préfecture Monsieur Pascal BORLOT, Préfet de la Savoie

Membres élus présents
28 Stéphane BASTIEN, Marcel BAZIN, Laurence BAZIN-RAFFORT, Marc BEGGIORA, Laurence BESSIRE, Didier BIC, Stéphane BIZOUARD, Stéphanie BOUTTAZ, Guillaume COHEN, Bruno CORDAT, Jean-Sylvain COSTERG, Jean-François DASTREVIGNE, Laurent DEFOURS, Estelle EZZEDDINE, Martine FENESTRAZ, Pierre FOLLIET, Boris GALINDO, Stéphanie GALIZZIA, Xavier LAIN, Martine MILLIAND, Delphine PHILIPPON, Corinne REVERSADE, Patrick RICHIERO, Béatrice TETAZ-MONTHOUX, Benoit THOUIN, Claude VARON, Christine VEYRE DE SORAS, Jean-Michel VILLOT.

Membres élus absents
2 Olivier DANET
Audrey LOMBARD

Pouvoirs
2 Olivier DANET a donné pouvoir à M. Marc BEGGIORA
Audrey LOMBARD a donné pouvoir à M. Jean-Sylvain COSTERG

Était présent Bruno GASTINNE, Président sortant

Etat des présences, suite

CCI Nelly FAVRAT, Directeur Général
Anne-Marie AILLOUD, Assistante

Proclamation du nom des membres élus par M. Pascal BORLOT, Préfet de la Savoie

Monsieur le Préfet remercie les élus pour leur présence, il ne souhaite pas être trop solennel, et propose de procéder à l'installation officielle des membres.

Mais avant, Il souhaite remercier le Président GASTINNE pour ces 5 années passées à la présidence de la CCI, pour l'excellent travail effectué et les bonnes relations établies entre la CCI Savoie et les services de l'Etat. Il rappelle que c'est un homme d'engagement 2 ans de périodes compliquées pour les chefs d'entreprises que vous êtes.

On a pu compter sur une CCI Savoie impliquée et innovante, les messages étaient bien relayés auprès des chefs d'entreprises.

Modification du modèle de travail avec le télétravail, un rapport compliqué les uns et les autres liés avec des tensions particulières : Problème d'approvisionnement des matières premières. A chaque crise, il y a une période d'adaptation,

Tension sur l'emploi, augmentation des demandeurs d'emplois il n'y a pas eu de travail pour les saisonniers l'année dernière, 6.4 % de chômage en Savoie, 25000 personnes sont sans emploi dans le département.

Quelques difficultés pour les saisonniers, les vaccins obligatoires pour la 3^{ème} dose, et les tests ont une validité de 24 heures au lieu des 72 heures.

A ce jour 6 personnes sont hospitalisées.

Les différents indicateurs, Banque de France, etc. montrent que nous sommes dans une pente de rattrapage assez forte, mais cela reste fragile.

Membres élus à la CCI Savoie

Commerce – 10 :

BIZOUARD	Stéphane
BAZIN RAFFORT	Laurence
COSTERG	Jean-Sylvain
LOMBARD	Audrey
REVERSADE	Corinne

Commerce 10 et plus :

BESSIRE	Laurence
BIC	Didier

Industrie – 50 :

BAZIN	Marcel
DASTREVIGNE	Jean-François
EZZEDDINE	Estelle
RICHIERO	Patrick
THOUIN	Benoit

Industrie 50 et plus :

BASTIEN	Stéphane
DANET	Olivier
MILLIAND	Martine

Membres élus à la CCI Savoie, suite

Services – 10 :

BEGGIORA	Marc
COHEN	Guillaume
CORDAT	Bruno
DEFOURS	Laurent
FOLLIET	Pierre
GALIZZIA	Stéphanie
PHILIPPON	Delphine
VARON	Claude
VEYRE DE SORAS	Christine
VILLOT	Jean-Michel

Services 10 et plus :

BOUTTAZ	Stéphanie
FENESTRAZ	Martine
GALINDO	Boris
LAIN	Xavier
TETAZ-MONTHOUX	Béatrice

Membres élus à la CCIR

Membres élus à la CCIR

Titulaires	Suppléants	Cat.
COSTERG Jean-Sylvain	REVERSADE Corinne	C1
BIC Didier	BESSIRE Laurence	C2
EZZEDDINE Estelle	RICHIERO Patrick	I1
BASTIEN Stéphane	MILLIAND Martine	I2
BEGGIORA Marc	GALIZZIA Stéphanie	S1
FOLLIET Pierre	PHILIPPON Delphine	S1
VEYRE DE SORAS Christine	DEFOURS Laurent	S1
TETAZ-MONTHOUX Béatrice	LAIN Xavier	S2
GALINDO Boris	FENESTRAZ Martine	S2

Membres élus à la CCIR, suite

Suite à la réforme du réseau des CCI votée en 2010, 9 membres de la CCI de la Savoie ont également été élus avec leurs suppléants à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes.

Conformément à l'article R711-51 du code de commerce, le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes procédera à l'installation des nouveaux membres le 14 décembre prochain.

M le Préfet déclare installer les membres élus de la CCI Savoie, Il installe les membres titulaires sont désignés à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes, installation à la CCIR le 14.12.2021.

Monsieur le Préfet déclare installée la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.

Discours de M. le Préfet

Discours de Monsieur le Préfet

M le Préfet félicite le nouveau président et la liste des élus. Il remercie les élus pour leur implication, ce n'est pas toujours facile, de donner de son temps.

Nous avons besoin de vous, il faut que les secteurs d'activités soient représentés, pour pouvoir faire remonter les messages.

Le plan de relance va se poursuivre en 2022,

Le Président de la république s'est donné un objectif à 2030 avec des aides et des secteurs considérés comme cruciaux pour l'économie.

(Transport carboné, etc.)

Plan avenir montagne, il faut un modèle « plus vertueux », par rapport à la consommation de l'eau, de l'espace. Il faut que l'industrie de ski continue à fournir des emplois dans le département.

N'hésitez pas à faire remonter les difficultés que vous rencontrez sur le terrain, les ressentis.

Merci à M le Président et à son équipe pour maintenir le lien avec les services de l'état.

Vous pouvez compter sur moi pour pousser vos propositions, et être dans la vigilance et être offensive dans le milieu du ski et le secteur industriel.

Je vous souhaite le meilleur pour ce nouveau mandat. Bonne installation, et bon début de mandat. Vous pouvez compter sur moi.

Bureau d'âge

Composition du bureau d'âge

Monsieur le Préfet, demande au doyen de l'Assemblée, M Patrick RICHIERO de venir présider la séance ;

M. RICHIERO prononce le discours d'usage :

« Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs,
Merci pour vos propos pour votre éclairage, permettez- moi de saisir l'occasion de cette Assemblée Générale d'installation pour rendre un hommage, à Bruno et au Président GASTINNE,

Nous avons des mandats communs, et nous nous retrouvons dans certaines réunions, et nous avons souvent des débats intéressants tous les deux.

J'ai vu rapidement que le Président GASTINNE était avenant et avait une parfaite maîtrise des dossiers.

A la croisée des chemins, B GASTINNE qui était Président du MEDEF Savoie et moi qui suis Président de la CPME Savoie,

Il y avait une certaine hostilité de la CPME envers le MEDEF,

Je souhaitais une liste commune, car nous avons les mêmes besoins, et pour ainsi éviter les hostilités.

Hommage au Président GASTINNE, pour son mandat, je remercie également les salariés.

Les élus sont bénévoles, il faut tenir 5 ans.

Le Président GASTINNE a toujours été présent, avec une grande connaissance des dossiers.

Avec une ressours fiscale en baisse, il faut trouver des compétences.

La Savoie est riche en initiative, PACTE Territoriale, beaucoup de mairies ont acté.

Grande dynamique du Président GASTINNE.

La période de la COVID, a été dramatique pour la saison de ski sans remontée mécanique, c'est historique, gros soucis.

Au-delà des frontières de la Savoie, Bruno GASTINNE a été un très bon ambassadeur.

L'acte du 5 décembre 1860 signé par Napoléon 3, date de la création des CCI. L'ensemble des présidents ont été de grands Présidents au service des CCI. Bruno GASTINNE a été un GRAND PRESIDENT.

L'honneur me revient donc de présider la première partie de cette Assemblée Générale d'installation des membres élus pour la nouvelle mandature.

Je vous remercie de votre attention ».

Ce sujet continue page suivante

Bureau d'âge

Composition du bureau d'âge Suite

Pour ce faire, M. RICHIERO demande aux deux plus jeunes élus présents, Estelle EZZEDDINE et Benoit THOUIN de venir le rejoindre pour compléter le bureau en qualité de scrutateurs :

Il informe l'Assemblée que le quorum est acquis :

- **28 présents,**
- **2 pouvoirs :**
Olivier DANET donne pouvoir à Marc BEGGIORA
Audrey LOMBARD donne pouvoir à Jean-Sylvain COSTERG

M. RICHIERO informe que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Déclarations d'intérêts des membres élus

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de la CCI relatives aux mesures de prévention du risque du délit de prise illégale d'intérêt, sanctionné à l'article 432-12 du code pénal, les membres élus remettent à la CCI, au plus tard dans le mois qui suit leur élection, une déclaration reprenant l'ensemble de ses intérêts qu'il détient à titre personnel, directement ou indirectement dans toute forme d'activité économique et sociale telle que société civile ou commerciale, groupement d'intérêt économique, activité artisanale ou commerciale, y compris les associations ayant une activité commerciale ou économique. Cette obligation doit être rappelée lors de la séance d'installation.

Cette déclaration d'intérêts est à remplir en double exemplaires pour les élus régionaux.

Modalité du scrutin

Election du Président et des membres du bureau : les modalités du scrutin peuvent se faire à bulletin secret ou à main levée.

L'élection de chaque membre du bureau se fait à la majorité absolue des membres en exercice pour le 1^{er} et 2^{ème} tour (soit 16 voix au minimum),

Au 3^{ème} tour l'élection à lieu à la majorité relative ou s'il y a partage des voix au bénéfice de l'âge.

Il est rappelé que chaque candidat Président et membre du bureau doivent remettre leur déclaration de candidature et d'attestation sur l'honneur permettant d'attester qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article L713-4 du code du commerce et ne sont frappés d'aucune des incapacités visées à l'article L713-3.

Election du Président de la CCI Savoie

Election du Président

M. Patrick RICHIERO indique que la Chambre n'a reçu à ce jour que la candidature de M. Marc BEGGIORA, élu au titre de la catégorie service qui, comme les textes le prescrivent, fait partie des membres élus à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes.
La candidature est donc valable.

M. Patrick RICHIERO demande s'il y a d'autres candidatures.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Il est demandé si quelqu'un souhaite que le vote soit effectué à bulletin secret.

A l'unanimité, l'option à main levée est retenue.

A l'unanimité M. Marc BEGGIORA est élu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.

Patrick RICHIERO le félicite et lui laisse la place et la parole.

Discours du Président BEGGIORA

C'est avec fierté que je prends la succession du Président GASTINNE. Il était homme de l'industrie, je suis homme de service.

Je remercie Patrick RICHIERO,

Nous sommes 30 élus, avec 12 femmes.
J'ai fait 2 mandats à la CCI.

Un des objectifs de notre mandat sera d'améliorer le processus de recrutement.

Où son partie tous les gens, il y a 5 millions de postes à pourvoir.

Avec un taux de vote peu glorieux de 5.66 %, on a eu du mal à mobiliser, il faut progresser sur le processus de vote.

Beaucoup de personne ne connaissent pas le rôle de notre CCI.
La transition écologique, le numérique et l'emploi, seront des points que nous allons traiter en début de mandature

Merci à tous,
Merci d'avoir lutter contre les intempéries,
Plus d'1 milliard d'aides ont été versées dans notre département.

Je vais vous rappeler que la CCIR aura son Assemblée Générale d'Installation le 14 décembre.

Notre bureau aura lieu le 16 décembre et portera principalement sur les différents mandats.

Election des membres du bureau de la CCI Savoie

Election du bureau

Pour l'élection des membres du Bureau, il est demandé si quelqu'un souhaite que le vote soit effectué à bulletin secret.
A l'unanimité, l'option à main levée est retenue.

Le Président demande si l'assemblée souhaite élire chaque membre du bureau individuellement ou dans son ensemble.
A l'unanimité, l'assemblée donne son accord pour un vote « en bloc » du bureau.

Le Président BEGGIORA propose :

Vice-présidents :

- Vice-président Commerce : Jean-Sylvain COSTERG
- Vice-président Industrie : Patrick RICHIERO

D'un trésorier :

- Bruno CORDAT

D'un trésorier adjoint :

- Laurence BESSIRE

Deux secrétaires :

- Stéphane BIZOUARD
- Claude VARON

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée Générale, élisent les Membres du bureau.

L'ensemble des déclarations sur l'honneur est remis à M. le Préfet.

Election des membres du bureau de la CCI Savoie

Election au bureau de deux membres supplémentaires

Election au bureau de deux membres supplémentaires :

Suite à la délibération d'AG du 25 octobre demandant deux postes de vice-présidents supplémentaires, votée à l'unanimité, nous avons demandé par courrier le 25 octobre à M. le Préfet de Région l'autorisation de créer deux postes supplémentaires de vice-présidents. Ce dernier nous a répondu favorablement par courrier le 15 novembre.

Je vous demande de bien vouloir valider le poste

De Vice-président Montagne : Didier BIC

Et le poste

De Vice-présidente collectivités locales : Béatrice TETAZ-MONTHOUX

Les deux déclarations sur l'honneur sont remises à M. le Préfet.

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée Générale, élisent les deux membres du bureau.

Composition du bureau 2021 / 2026 est composé :

Président :	Marc BEGGIORA
Vice-Président Commerce :	Jean-Sylvain COSTERG
Vice-Président Industrie :	Patrick RICHIERO
Vice-Président Montagne :	Didier BIC
Vice-Présidente Collectivités Locales :	Béatrice TETAZ-MONTHOUX
Trésorier :	Bruno CORDAT
Trésorier Adjoint :	Laurence BESSIRE
Secrétaire :	Stéphane BIZOUARD
Secrétaire :	Claude VARON

Information, les candidats aux fonctions de membres du bureau attestent qu'ils remplissent toujours les conditions prévues à l'article L 713-4 du code de commerce, et qu'ils ne sont frappés d'aucune des incapacités mentionnées à l'article L 713-3.

Il est rappelé les règles d'incompatibilités avec les fonctions de membres du bureau d'un établissement du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, article L 711-15 du même code.

En cas de cumul, l'intéressé doit faire connaître dans les 10 jours celle des deux fonctions qu'il choisit d'exercer, à défaut il est considéré ayant choisi la dernière fonction à laquelle il a été élu.

Désignations diverses

Le Président BEGGIORA propose ensuite de procéder à diverses désignations et demande à l'assemblée si les membres de ces commissions peuvent être élus à main levée et en bloc.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à procéder ainsi.

Désignation suppléant Président à CCI France

Désignation du **suppléant du président pour siéger dans les instances de CCI France** pour le remplacer en cas d'empêchement du Président :

- Jean-Sylvain COSTERG

Les membres de l'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuvent la désignation de M. Jean-Sylvain COSTERG pour représenter le Président BEGGIORA à CCI France.

Commission des Finances

Marc BEGGIORA rappelle que conformément au Règlement Intérieur, elle a notamment pour mission :

D'examiner les projets de budgets primitif et rectificatif, les projets de budget exécuté des comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés.

D'examiner les projets de décision qui lui sont soumis pour avis en application des dispositions du code du commerce

D'émettre un avis sur les projets de délibérations visées par le code du commerce non prévues au budget et ayant une incidence financière

D'émettre un avis sur les projets d'acquisitions ou de cessions immobilières ou mobilières.

Commission des finances : désignation des membres et élection du Président

Au moins 3 membres élus sauf président, membre du bureau et commission consultative des marchés. Le nombre des membres suppléants doit être dans la limite du nombre des titulaires.

Désignations diverses, suite

Commission des finances, suite

Le Président annonce sa composition :

- Président : Guillaume COHEN

Doit être désigné un vice-président pour remplacer le Président en cas d'empêchement.

- Vice-président : Boris GALINDO
- Benoit THOUIN

Suppléants :

- Laurent DEFOURS
- Laurence BAZIN RAFFORT

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité la composition de la Commission des finances.

Commission consultative des marchés publics

Conformément au Règlement Intérieur, la Commission consultative des marchés donne un avis sur le choix du titulaire du marché public selon une procédure formalisée.

Elle est également consultée pour tout avenant à un marché public passé selon une procédure formalisée dont le montant entraîne une augmentation du montant global du marché supérieure à 10% pour les marchés de service et de fournitures et à 15% pour les marchés de travaux.

Commission consultative des marchés publics : désignation des membres et élection du Président

Au minimum 3 membres désignés, en dehors du président, des membres du bureau, des membres de la commission des finances et des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Nombre des membres suppléants doit être dans la limite du nombre des titulaires.

Le Président annonce sa composition :

Président : Stéphane BASTIEN

Remplaçant du Président : Marcel BAZIN

Membre Titulaire : Estelle EZZEDDINE

Membre Suppléant : Jean-François DASTREVIGNE

Membre Suppléant : Olivier DANET

Membre Suppléant : Jean-Michel VILLOT

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité la composition de la Commission consultative des marchés publics.

Désignations diverses, suite

Marchés Publics

Délégation générale au Président pour les marchés passés selon une procédure adaptée et les marchés de l'article 5.2.1, 5.2.2. et 5.2.3.

Le Président, par habilitation expresse de l'assemblée générale, est chargé, pour la durée de la mandature, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée au sens du Code de la commande publique.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, le président détermine les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Il peut demander à la Commission consultative des marchés un avis sur le choix du titulaire sélectionné d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Le Président informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation lors de la séance d'approbation du budget exécuté ou lors de la séance la plus proche.

Je vous demande de délibérer sur cette habilitation du Président pour la durée de la mandature.

Les membres de l'Assemblée Générale, à l'unanimité, autorisent le Président à signer en qualité de représentant de l'autorité adjudicatrice, les marchés relatifs aux dépenses courantes de fonctionnement et aux dépenses d'investissements régulièrement inscrites aux budgets.

Désignations diverses, suite

Commission de prévention des conflits d'intérêts

Conformément au Règlement Intérieur, il est institué une commission de prévention des conflits d'intérêts destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres.

Il convient d'entendre par conflit d'intérêt, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI.

Commission de prévention des conflits d'intérêts : désignation des membres et élection du Président

4 membres minimum dont 3 choisis parmi les élus de la CCI en dehors du Président, du trésorier, du trésorier adjoint, membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés. Au moins un membre en dehors de la CCI (personne qualifiée pour les questions juridiques, économiques et sociales).

La commission ne peut se réunir valablement que si trois de ses membres sont présents, dont la personnalité qualifiée.

Président : Pierre FOLLIET

- Delphine PHILIPPON
- Xavier LAIN
- Christine VEYRE DE SORAS

Personnalité qualifiée : Président du Tribunal de Commerce

Les membres de l'Assemblée approuvent à l'unanimité la composition de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

Les membres associés et les conseillers techniques seront désignés lors de la prochaine assemblée générale et en fonction des besoins.

Questions diverses,

Indemnités mensuelles

Conformément aux dispositions de l'article R.712-1 du code de commerce, l'assemblée générale de la CCI peut décider d'accorder, pour une durée qui ne peut excéder celle de la mandature, une indemnité mensuelle globale de frais de mandat du président et /ou aux membres du bureau dans les conditions fixées aux articles A.712-2 et suivants du code de commerce et selon les modalités prévues au règlement intérieur de la CCIT (article 1.15).

Nombre de ressortissants CCI 73 (CELE / COE) : 33193

Indemnité de mandat de 30000 à 99999 : 750 points avec une majoration de 150 points s'il y a partage avec d'autres membres du bureau (quel que soit le nombre des bénéficiaires).

Transmettre la délibération au Préfet de région dans un délai de 15 jours.

La décision de la répartition sera prise lors du Bureau du 16 décembre 2021.

Les membres valident à l'unanimité cette répartition.

Trésorier et délégations

De plus,

Je vous informe que **Bruno CORDAT, trésorier**, pourra procéder aux opérations inhérentes à sa fonction, conformément à l'article 2-3-3 du règlement intérieur (dans votre dossier) et notamment :

- Se faire ouvrir tous comptes dans les banques, caisses et établissements de crédit
- Il est chargé du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes et de l'enregistrement des charges et des produits.
- Déléguer sa signature sous sa responsabilité

Délégations de signature du Trésorier

Laurence BESSIRE	Trésorier adjoint	En cas de carence du Trésorier et nécessité d'action urgente, signature de tout titre de paiement
Audrey VILLIER	Contrôleuse de Gestion	Mouvements financiers inter comptes C.C.I. Savoie Mandatement des paiements Factures acquittées.

Questions diverses, suite

Autres délégations

Pour le bon fonctionnement de la CCI, le Président demande à être habilité à ester en justice, lancer et signer les accords-cadres, et à déléguer au bureau la désignation des représentants de la CCI dans les organismes extérieurs.

Les membres de l'Assemblée habilite à l'unanimité à ester en justice, lancer et signer les accords-cadres, et à déléguer au bureau la désignation des représentants de la CCI dans les organismes extérieurs.

Rôle du Directeur Général

Information de l'Assemblée sur les attributions du Directeur Général (Le règlement intérieur complet est dans les dossiers).

Article 6.1.4 – Attributions du directeur général

Les services de la CCI sont dirigés par un directeur général, placé sous l'autorité du président de la Chambre.

Il est chargé de l'animation de l'ensemble des services ainsi que du suivi de leurs activités, de la réalisation de leurs objectifs et du contrôle de leurs résultats dont il rend compte au président.

Il assiste les membres élus dans l'exercice de leurs fonctions. A ce titre, il informe les élus des conditions de régularité dans lesquelles les décisions doivent être prises.

Il a la charge de leur mise en œuvre et contrôle la régularité de toutes les opérations correspondantes.

Le directeur général est astreint au devoir de réserve et, dans l'exercice de ses fonctions, au respect du principe de neutralité.

Sur délégation du directeur général de la CCIR de rattachement, le directeur général est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé du personnel placé sous son autorité. Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Il peut subdéléguer ses pouvoirs à des personnels disposant de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'exercice des responsabilités concernées, ainsi que d'une autonomie décisionnelle suffisante en matière d'hygiène et de sécurité. Dans ce cas, les subdélégations données sont publiées dans les mêmes conditions que celles prévues par le présent règlement intérieur pour les délégations de signature du président et du trésorier.

Le rôle et les attributions exposés sont aujourd'hui assumés par Madame Nelly FAVRAT.

Questions diverses, suite

Notre 1^{ère} assemblée générale touche maintenant à sa fin, je donne la parole à M. le Préfet pour conclure cette Assemblée.

Conclusion Conclusion des travaux par Monsieur le Préfet

M le Préfet félicite le nouveau président ainsi que la nouvelle équipe, Evidemment nous avons fait la 1^{ère} partie du chemin, la 2^{ème} partie aura lieu le 14.12 à la CCIR.

Nous allons travailler ensemble.

Je suis avec votre équipe.
